Nations Unies A/C.3/50/SR.11

Assemblée générale

Cinquantième session

Documents officiels

Distr. générale
12 février 2003
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 11e séance

Tenue au Siège, à New York, le 16 octobre 1995, à 15 heures

Président : M. Rata (Vice-Président) . . . . . (Nouvelle-Zélande)
Puis M. Tsering (Président) . . . . . (Bhoutan)

Sommaire

Point 105 de l'ordre du jour : développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-23959 (F)

En l'absence de M. Tshering (Bhoutan), M. Rata (Nouvelle-Zélande), Vice-Président, prend la présidence

La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 105 de l'ordre du jour : développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille (*suite*) A/50/84-E/1995/12, A/50/114, A/50/156, A/50/163, A/50/181-E/1995/65, A/50/215-S/1995/475, A/50/254-S/1995/501, A/50/370, A/50/374, A/50/425-S/1995/787, A/50/454, A/50/473; A/CONF/166/9)

1. **Mme Prada de Mesa** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que, compte tenu de sa structure particulière et de sa mission de promotion de la justice sociale, l'OIT s'est vu confier un rôle spécial dans le suivi du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague pour ce qui est de l'emploi. L'OIT prend d'ailleurs déjà des mesures pour s'acquitter de cette tâche et atteindre l'objectif du plein-emploi.

2. S'agissant des personnes handicapées, ses activités visent à promouvoir l'égalité de traitement et de chances en matière de formation et d'emploi grâce à l'élaboration de normes, à la coopération technique et des services consultatifs. À ce jour, 51 pays ont ratifié la Convention de l'OIT de 1983 concernant la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées. En application des principes énoncés dans cette convention, l'OIT a organisé des programmes techniques et participé activement aux débats sur les questions liées à l'invalidité, mis en place des réseaux de recherche et de soutien et organisé des actions de formation et des activités rémunératrices. C'est ainsi que des programmes dans le domaine de la formation et de l'emploi sont actuellement organisés à l'intention des handicapés et des anciens combattants dans plusieurs pays qui oeuvrent à la reconstruction de leur économie au lendemain de conflits armés.

3. En ce qui concerne les personnes âgées, l'OIT s'attache à prévenir la discrimination en matière d'emploi fondée sur l'âge, à améliorer la protection sociale et à encourager l'adoption de normes appropriées pour les retraites et les pensions. Les programmes techniques de l'OIT mettent l'accent sur la nécessité d'offrir aux personnes âgées la possibilité de continuer à travailler, de prendre leur retraite ou, si elles le souhaitent, de combiner les deux. L'OIT aide les gouvernements et les autres organismes concernés à mettre au point la législation nécessaire et à créer des structures appropriées. Elle s'attache également à donner suite aux priorités définies par la Déclaration et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague.

4. **M. Speth** [Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], rappelant l'importance des objectifs fixés par le Sommet mondial, se félicite de la décision qu'ont prise les organismes des Nations Unies d'oeuvrer de concert à éliminer la pauvreté dans le monde, objectif primordial du Sommet. Ces organismes ont convenus de renforcer leur action et leur collaboration pour atteindre les objectifs du Sommet, tout en maintenant des mécanismes interinstitutions à la fois légers et souples et en évitant les doubles emplois. Quatre nouvelles équipes spéciales interinstitutions ont ainsi été mises en place, chacune d'elles étant chargée de l'un des grands objectifs du Sommet. Le PNUD a été invité à collaborer avec chaque équipe spéciale en fournissant un appui au système des coordonnateurs résidents et en utilisant ses propres ressources afin de concentrer les efforts sur l'élimination de la pauvreté et d'aider les pays à mettre au point des stratégies de lutte contre la pauvreté. Il a également été chargé de diriger un groupe de travail ayant pour mission de réfléchir à des modes de subsistance durables pour les pauvres.

5. L'application des accords de Copenhague sera le principal objectif du PNUD dans les années à venir; il existe une convergence remarquable entre ces objectifs et ceux de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague. La volonté du PNUD d'améliorer la condition de la femme, d'assurer la régénération des ressources naturelles et de garantir des modes de subsistance durables pour tous entre dans le cadre général de l'élimination de la pauvreté, qui est son objectif primordial. La mise en place d'un nouveau système d'affectation des ressources permettrait une plus grande souplesse dans la répartition des ressources du PNUD qui sont plus que jamais consacrées à la lutte contre la pauvreté. On est en train de créer un fonds pour l'élimination de la pauvreté qui servira essentiellement à aider les pays à formuler, conformément aux décisions du Sommet, des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté.

6. Les représentants résidents ont été chargés de veiller à ce que les programmes du PNUD soient axés

sur la démarginalisation des personnes vivant dans la pauvreté, en particulier les femmes, par le biais de la participation et de la mise en place des capacités, et d'appuyer les initiatives visant à assurer un accès équitable aux moyens de production et à renforcer l'égalité des chances. Ils ont également été priés de rentabiliser au maximum les ressources limitées du PNUD dans le cadre de solutions à l'échelle du système, en utilisant l'approche programme et en oeuvrant à la mise en place des capacités nationales en matière de formulation des politiques et d'exécution des programmes.

7. Le Sommet a permis au système des Nations Unies de renforcer sa cohésion et de s'engager à coordonner ses activités de suivi.

8. **Mme Arystanbekova** (Kazakhstan) dit que sa délégation, qui a participé activement au Sommet mondial de Copenhague, appuie la décision d'organiser une séance plénière de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial durant la session commémorative du cinquantième anniversaire.

9. La délégation kazake appuie le Plan d'action international sur le vieillissement ainsi que la déclaration en 1999 de l'Année internationale des personnes âgées qui est la prochaine étape dans la mise en oeuvre du Programme de l'Organisation des Nations Unies concernant le vieillissement. Le Kazakhstan appuie également les activités entreprises par l'ONU pour appliquer le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées. En dépit des difficultés liées à la transition vers l'économie de marché, le pays prend toutes les mesures nécessaires pour faire face aux graves problèmes sociaux qui en découlent, notamment ceux qui se posent aux 3 millions de personnes âgées et handicapées que compte le pays, et met actuellement en place des centres de diagnostic et de réadaptation modernes pour cette catégorie de la population.

10. La délégation kazake appuie pleinement les principes et objectifs de la Déclaration de Copenhague, en particulier la reconnaissance du fait que la famille constitue l'unité de base de la société, qu'elle joue un rôle clef dans le développement social, et qu'à ce titre elle doit être renforcée. Le Gouvernement kazake continue de prendre des mesures ambitieuses pour fournir une couverture sociale aux familles nombreuses et attache une importance particulière à l'aide aux familles et autres groupes vivant dans des zones qui ont subi des dommages écologiques.

11. Le Kazakhstan est en train de mettre au point un programme national à l'intention des groupes socialement défavorisés en collaboration avec les organisations internationales qui lui fournissent une aide inestimable dans les domaines économique et social. C'est ainsi que le PNUD a contribué à la mise au point de l'avant-projet du rapport national sur la dimension humaine du développement qui sera utilisé pour mettre en oeuvre des programmes sociaux visant à améliorer le niveau de vie et à mettre en valeur le potentiel humain.

12. La Banque mondiale a approuvé en mai 1995 le projet de protection sociale du Kazakhstan qui vise à renforcer les capacités des services de la main-d'oeuvre en matière de recensement des chômeurs, à verser des allocations de chômage et à organiser des programmes de formation. C'est le premier projet de ce genre que la Banque mondiale ait organisé dans un pays membre de la Communauté d'États indépendants. Le Gouvernement kazake a signé en novembre 1994 un accord de coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue de formuler des approches efficaces pour venir en aide aux enfants, aux mères et aux autres groupes socialement défavorisés.

13. **M. Al-Mahmoud** (Qatar) dit que la famille constitue le fondement de la société. Il est évident que le crime, la déviance et les maux sociaux sont moins apparents dans les sociétés qui ont conservé les valeurs familiales traditionnelles que dans celles où la structure familiale s'est désintégrée. La charia et le Coran fournissent d'importantes directives à cet égard. Au Qatar, les familles bénéficient d'une assistance complète, d'un système de protection sociale et sanitaire ainsi que de services d'éducation afin que la population soit mieux armée pour assumer ses responsabilités. On s'attache particulièrement à élever le niveau de qualification des femmes et à les faire participer davantage à l'amélioration du niveau de vie de la famille en mettant en place des centres de formation, en créant des emplois et en ouvrant les marchés à la production féminine.

14. L'Année internationale de la famille, célébrée en 1994, a mis en relief les priorités nationales qui reflètent les besoins de la famille. La première de ces priorités consiste à concilier l'activité professionnelle et les responsabilités familiales. La famille offre

sécurité et affection, enseigne aux enfants les valeurs morales et spirituelles, sert de trait d'union entre les générations et protège les enfants de la toxicomanie et des autres maux sociaux.

15. Toute action en faveur de la famille doit tenir compte à la fois de cette réalité et du fait que les femmes ont un rôle décisif à jouer dans le processus de développement social. Le Qatar considère que le développement social est un objectif qui permet de préserver la dignité humaine et que sa réalisation passe par le renforcement de la famille.

16. **Mme Gittens-Joseph** (Trinité-et-Tobago), parlant au nom des 13 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont également Membres de l'Organisation des Nations Unies, dit que la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague représentent un progrès considérable. Les chefs de gouvernement de la CARICOM ont demandé instamment aux États membres d'examiner les engagements pris et les conclusions tirées lors du Sommet en vue de leur application.

17. La famille est l'une des institutions sociales qui a été le plus touchée par la mutation de l'environnement mondial; cette situation est particulièrement préoccupante du fait que la famille est l'unité de base de la société. Elle doit être pleinement intégrée aux efforts de développement car elle peut être un agent de changement. Les récents débats et les mesures dont il a été convenu à cet égard ont sensibilisé la communauté internationale aux problèmes complexes auxquels la famille a à faire face dans le monde entier. Aux Caraïbes comme ailleurs, la structure familiale n'est pas à l'abri des pressions économiques et sociales ni de certains problèmes comme la pauvreté, la toxicomanie et la violence. Pour des raisons historiques et sociologiques, les ménages dirigés par des femmes sont très courants. Ce problème est aggravé par le taux de chômage élevé et la pauvreté des femmes dans nombre de pays des Caraïbes. De nombreux programmes ont été mis au point dans les pays de la CARICOM pour venir en aide à la cellule familiale.

18. Les jeunes sont aussi sérieusement touchés par les problèmes politiques, sociaux et économiques mondiaux, ce qui suscite en eux un sentiment de frustration et d'exclusion qui se répercute sur leur comportement. Le dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse est une occasion unique pour réfléchir à la situation des jeunes. Le chômage chez la population jeune constitue une préoccupation majeure pour de nombreux États membres de la CARICOM. Dans certains pays, 70 % des chômeurs ont moins de 30 ans. La situation des jeunes hommes qui sont de plus en plus menacés par la propagation du sida, la toxicomanie et la criminalité et qui connaissent en outre des problèmes d'éducation et d'analphabétisme, est une source de préoccupation pour beaucoup de pays. Il faut ajouter à cela l'apparition d'un phénomène nouveau, à savoir les enfants des rues, en particulier dans les zones urbaines. Pour faire face à tous ces problèmes, de nombreux pays ont mis au point des programmes novateurs à l'intention des jeunes afin d'oeuvrer à l'émergence d'une société où les jeunes des deux sexes seront démarginalisés et pourront développer leurs potentialités, leur créativité et leurs talents.

19. Investir dans la jeunesse, c'est investir dans l'avenir. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies envisage d'adopter bientôt le programme d'action mondiale pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà. Ce faisant, la communauté internationale exprimera son appui et sa confiance aux jeunes et contribuera à l'avènement d'un monde meilleur.

20. Dans de nombreux pays, les personnes âgées souffrent de l'isolement en raison de l'absence de soutien familial, de la baisse de leur revenu et des problèmes de mobilité et de santé. À mesure que leur nombre augmente, les services de soins de santé, en particulier dans le domaine de la gériatrie, sont de plus en plus sollicités et il est de plus en plus difficile d'assurer la sécurité financière de ce groupe de population. À cet égard, il incombe à la société de faire en sorte que les personnes âgées mènent une vie digne et utile. Plusieurs pays de la CARICOM ont adopté des politiques visant à augmenter les pensions et à améliorer les soins de santé et d'assistance sociale.

21. Les États membres de la CARICOM accordent de plus en plus d'importance aux problèmes des personnes handicapées et des mesures sont prises pour promouvoir l'égalité des chances en faveur de ce groupe important de population. Il s'agit notamment de mettre en place des structures spéciales d'éducation et de formation, d'améliorer la mobilité et d'oeuvrer à éliminer les pratiques discriminatoires en matière d'emploi. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour supprimer les préjugés et faciliter leur intégration.

22. La complexité des questions sociales nécessite l'adoption d'une démarche intégrée. Au niveau national, il importe d'encourager la participation des divers groupes d'intérêts, des organisations non gouvernementales et du secteur privé. Au niveau international, il faut dégager des ressources suffisantes pour financer les programmes de développement social. Les États membres de la CARICOM sont résolus à appuyer les efforts visant à renforcer le développement social dans le monde afin d'assurer le bien-être des populations et de renforcer la paix et la stabilité. L'amélioration de la situation sociale doit être un objectif prioritaire pour la communauté internationale.

23. **Mme Kovalska** (Ukraine) dit que la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale sont actuellement les problèmes sociaux les plus urgents, en particulier dans les pays qui connaissent des transformations économiques radicales. Ayant hérité de l'Union soviétique une économie déséquilibrée, l'Ukraine a dû s'atteler à une tâche difficile : créer un État. En 1994, son gouvernement a adopté de nouvelles réformes sociales et une stratégie économique visant à mettre en place un nouveau système économique. La tâche la plus importante consiste à protéger les couches vulnérables de la population. Le Gouvernement ukrainien prévoit de créer un comité d'État chargé de coordonner et de réformer le système de sécurité sociale et d'assurances sociales.

24. La réduction brutale du taux de natalité, l'accroissement du taux de mortalité et le vieillissement rapide de la population compliquent davantage la situation sociale en Ukraine. La délégation ukrainienne appuie la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999 et espère que les mesures prises dans le cadre des préparatifs de l'Année déboucheront sur des approches communes aux problèmes actuels.

25. Les soins aux personnes handicapées est une question importante dans le pays. L'adoption par l'Assemblée générale des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés est un acquis important. L'Ukraine s'inspire principalement de celles-ci pour mettre en oeuvre des programmes en faveur des personnes handicapées. La délégation ukrainienne approuve la nomination d'un rapporteur spécial pour suivre l'application des Règles.

26. L'Ukraine attache une grande importance à la mise en place et à l'adoption du programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà qui servira de stratégie universelle pour trouver des solutions aux problèmes qui se posent aux jeunes. Le système des Nations Unies peut jouer un rôle important dans le développement social en appuyant et en coordonnant les efforts à l'échelon national. La délégation ukrainienne appuie résolument la proposition tendant à ce que soit adopté d'urgence un programme mondial des Nations Unies visant à promouvoir la transformation sociale dans les pays en transition. La communauté internationale doit s'efforcer résolument de mettre en place des systèmes efficaces de protection sociale afin de préserver la stabilité dans ces pays.

27. **Mme Santipitaks** (Thaïlande) dit que son pays est profondément attaché à l'instauration d'une « société pour tous » qui comprenne des groupes, un temps marginalisé, en particulier les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées. En conséquence, la Thaïlande approuve la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999 et a déjà pris un certain nombre de mesures à long terme visant à améliorer la santé et le bien-être des personnes âgées et à leur témoigner davantage de respect. Un comité national composé de représentants des secteurs public et privé formule des recommandations à ce sujet. Il convient de tenir compte de la contribution des personnes âgées au développement économique et social; les gouvernements, les organisations internationales et non gouvernementales devraient étudier les moyens de leur assurer une ergothérapie et de satisfaire leurs besoins fondamentaux. La Thaïlande souscrit donc à l'objectif consistant à établir un réseau mondial de bénévoles du troisième âge pour le développement économique et social, objectif que le Secrétaire général a énoncé dans son rapport (A/50/114).

28. La Thaïlande s'intéresse aussi particulièrement aux personnes handicapées en leur fournissant des services sociaux, en mettant en place des programmes d'enseignement, des centres de soins de santé, de formation professionnelle et en créant des emplois à leur intention. Pour accroître les possibilités d'emploi des personnes handicapées, le Gouvernement cherche à obtenir la coopération du secteur privé en lui accordant en particulier des dégrèvements fiscaux. Les organisations non gouvernementales jouent également

un rôle important en fournissant l'information et en assurant la collecte de fonds. La Thaïlande qui attache également une grande importance à la famille en tant que cellule de base de la société a créé un sous-comité chargé de suivre les activités entreprises dans le cadre de l'Année internationale de la famille en 1994 et de permettre aux familles de prendre soin des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées.

29. **M. Khan** (Pakistan) dit qu'il convient d'asseoir le développement économique sur une croissance économique soutenue et un développement durable. Il importe de rendre l'économie des pays en développement viable afin que ceux-ci puissent nourrir leur population et lui dispenser soins de santé et éducation. Parallèlement, il faut promouvoir et protéger les droits de l'homme pour assurer le plein épanouissement des individus et le développement de la société. Pour réaliser le développement et instaurer la paix, il est essentiel que la communauté internationale appuie les efforts déployés à l'échelon national. La crise écologique actuelle est due principalement à un mode de production et de consommation non viable.

30. Les recommandations du Sommet pour le développement social de Copenhague doivent se concrétiser aux plans national et international. L'appui des pays développés est essentiel pour ce faire et il importe d'adopter une politique mondiale de lutte contre la pauvreté. Les populations vivant dans des situations de troubles civils ou ethniques sont le plus directement touchées par la désintégration sociale. En Bosnie-Herzégovine, en Afghanistan, au Tadjikistan, au Cachemire et dans nombre d'autres régions du monde, des millions de personnes pâtissent de cette situation. Il convient de mettre en place des mécanismes nationaux et internationaux chargés de leur fournir l'assistance humanitaire. Dans les cas où les conflits ont été réglés, la communauté internationale devrait promouvoir la paix par la réconciliation, le relèvement et la construction. Il convient d'accélérer le processus de désarmement et le transfert des ressources en passant d'une conception de la sécurité axée sur la défense à une autre fondée, elle, sur la sécurité sociale. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un plus grand rôle dans la prévention des conflits par la médiation, l'arbitrage, la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix.

31. Les pays développés doivent sans plus tarder allouer, comme ils s'y sont engagés, 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement. On ferait ainsi un grand pas vers le règlement des problèmes sociaux et économiques des pays en développement. Outre la réaffectation des ressources actuelles, il faut consacrer d'autres ressources au développement social comme il a été convenu au Sommet de Copenhague. Il convient de réduire d'urgence la dette des pays à faible revenu et d'alléger le poids de la dette multilatérale des pays les moins avancés. En participant activement au suivi des activités des conférences mondiales sur la population, le développement social et les femmes, les organismes issus des Accords de Bretton Woods élaboreraient des programmes d'ajustement structurel tenant compte des impératifs sociaux. Le lien entre la pauvreté et la dégradation des termes de l'échange a été bien établi. Pour resserrer la coopération internationale, il faut améliorer l'accès aux marchés des pays en développement et décourager le protectionnisme. L'Organisation des Nations Unies devrait étudier de nouveaux moyens d'influer sur la prise de décisions en matière économique et de réglementer ce processus.

32. Grâce à l'aide des différents organismes des Nations Unies, de la Banque asiatique de développement et de nombre de pays donateurs et grâce aux crédits budgétaires plus importants que les réformes économiques lui ont permis de dégager, le Pakistan a lancé un programme d'action sociale d'un coût de 8 milliards de dollars pour répondre d'urgence aux besoins en matière d'enseignement, de santé, de nutrition, d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les principaux objectifs consistent à lutter contre la pauvreté, à réduire les inégalités entre les sexes, à promouvoir le développement rural et à protéger l'environnement. En outre, le Gouvernement a recensé les groupes vulnérables qui doivent bénéficier de programmes de protection et de réinsertion sociales. Il a accordé plus d'attention aux droits des femmes, des enfants, des groupes religieux et des minorités ethniques ainsi que des pauvres.

33. Le Pakistan estime que la Commission du développement social devrait être renforcée pour qu'elle contribue à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Copenhague et que le PNUD et l'OIT devraient appuyer les programmes de développement social dans leurs domaines respectifs de compétence.

34. **M. Arda** (Turquie) dit que son pays s'efforce d'éliminer la pauvreté, l'analphabétisme, l'exclusion et

les inégalités en rendant l'enseignement primaire obligatoire, en veillant à ce que les deux sexes aient également accès à l'enseignement et en essayant de généraliser les services de santé primaires qui sont gratuits pour les indigents.

35. La Turquie serait heureuse de partager avec d'autres l'expérience qu'elle a acquise grâce aux programmes d'assistance des Nations Unies dans le domaine du développement social. En fait, elle participe déjà beaucoup aux activités menées aux niveaux bilatéral, régional et international en construisant des hôpitaux et des écoles, en fournissant une assistance technique à l'appui des activités économiques, en accordant des bourses et en faisant des dons en espèces aux institutions sociales.

36. La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague sont des instruments utiles pour atteindre les objectifs communs. Cela dit, la solidarité sociale est déjà une tradition en Turquie. La discrimination fondée sur le sexe dans l'enseignement a été interdite depuis les années 20 et les femmes sont encouragées à participer à toutes les activités de la vie sociale. La Turquie entend s'inspirer du Programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà (E/1995/24) pour prendre à l'échelon national des mesures en faveur des jeunes. Elle a activement participé à la célébration de l'Année internationale de la famille, versé une contribution au Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille, et prévoit également de prendre une part active à la célébration de l'Année internationale des personnes âgées. À cet égard, elle approuve le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/50/L.2.

37. Le nombre de personnes handicapées augmentant à la suite des conflits armés, la Turquie attache une grande importance à l'application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés. Elle approuve les activités du Rapporteur spécial et a répondu au questionnaire de ce dernier. En tant que pays qui a adopté une approche du développement à dimension humaine, elle s'honore d'accueillir la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui aura lieu à Istanbul en 1996.

38. **Mme Mirbaha** (République islamique d'Iran) dit que le caractère inéquitable des relations économiques internationales, l'aggravation des disparités économiques et l'indifférence de la communauté internationale devant l'indigence des pays en développement compromettent non seulement le développement social mais également la paix et la sécurité internationales. En améliorant le bien-être de la population, il convient d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables.

39. En tant que pays ayant une population jeune, l'Iran s'efforce de promouvoir l'épanouissement moral, intellectuel et physique des jeunes et estime que l'adoption du programme d'action mondial pour la jeunesse d'ici à l'an 2000 et au-delà centrera davantage l'attention sur les problèmes des jeunes. Dans le même ordre d'idées, les Iraniens estiment qu'ils sont tenus par leur religion, leurs principes moraux et leur devoir de prendre soin des personnes âgées et le Gouvernement prévoit d'inclure des programmes d'action sociale en faveur des personnes âgées dans le deuxième plan quinquennal de développement.

40. Le Gouvernement a également prévu dans son budget des crédits importants pour aider les couches vulnérables de la société et adopté des mesures globales visant à aider les personnes handicapées : il a créé des services d'orientation professionnelle et un centre de réadaptation professionnelle au sein du Ministère du travail, organisé des séminaires pour les personnes handicapées et réservé 13 % des emplois de la fonction publique aux handicapés.

41. La situation économique des familles iraniennes tendant à se dégrader du fait des programmes d'ajustement structurel et des facteurs extérieurs tels que la guerre imposée au pays, le Gouvernement a pris des mesures pour aider les familles à faible revenu et se propose d'appliquer d'autres mesures dans le cadre du deuxième plan quinquennal. La représentante de la République islamique d'Iran espère que tous les pays s'attacheront à promouvoir la stabilité de la famille pour assurer l'épanouissement de l'homme et préserver l'avenir de l'humanité

42. **Mme Nxumalo** (Swaziland) déclare que le développement social commence par celui de la famille, car elle est l'unité de base de la société. Il faut utiliser les capacités et les fonctions de responsabilité de la famille pour aborder les problèmes des jeunes, des personnes âgées et des handicapés.

43. La représentante du Swaziland rappelle qu'il importe d'offrir aux jeunes les moyens d'acquérir des qualifications débouchant sur des activités génératrices de revenus. Le Gouvernement a accordé des bourses

annuelles modestes à plusieurs organisations de jeunes par l'intermédiaire du Swaziland National Youth Council, dont les responsables sont élus par les organisations de jeunes elles-mêmes.

44. Le Swaziland examine actuellement un projet de législation sur la formation et l'emploi des handicapés et une formule de prêt renouvelable à l'intention des handicapés. Tout handicapé qui ne peut exercer une activité professionnelle a droit à une aide financière; quant aux autres, ils reçoivent une formation dans les centres de réadaptation professionnelle du pays.

45. Le Swaziland se félicite de la célébration de l'Année internationale des personnes âgées en 1999 et appuie les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées (A/50/114). Le principe des maisons de retraite est inconcevable au Swaziland compte tenu de la tradition culturelle qui reconnaît le rôle prédominant des personnes âgées dans le processus de prise de décisions au niveau familial, le Gouvernement accorde toutefois une aide financière aux personnes démunies et âgées de 65 ans et plus. En outre, des campagnes de sensibilisation du public ont été organisées afin de promouvoir le respect des personnes âgées et d'encourager l'entraide aux niveaux de la cellule familiale, du quartier et de la collectivité.

46. **M. Wi Sok Yon** (République populaire démocratique de Corée) fait remarquer que le Sommet mondial pour le développement social a mis en lumière les nombreux problèmes économiques et sociaux découlant, notamment, des relations économiques internationales injustes et des conflits armés. Les politiques de développement social devraient exploiter les capacités des bénéficiaires eux-mêmes. En outre, étant donné que le bien-être social des pays développés est étroitement lié à celui des pays en développement, les premiers devraient fournir une assistance aux seconds dans le cadre des programmes de développement social et honorer pleinement leurs obligations financières au titre des divers programmes d'action adoptés par l'Organisation des Nations Unies. Les pays en développement nécessitent des ressources financières et matérielles appropriées, notamment de la part des institutions financières internationales, afin de mettre en oeuvre les accords internationaux sur le développement social.

47. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a accordé une attention toute particulière aux jeunes dans ses programmes sociaux, compte tenu de leur rôle essentiel dans la promotion du développement social. Il s'est également activement employé à préserver les droits des personnes handicapées et à améliorer leur situation.

48. Tous les pays devraient appliquer les accords convenus lors du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, et le système des Nations Unies devrait aider les pays en développement à obtenir une aide technique et financière pour le développement social. La République populaire démocratique de Corée appuie pleinement ces efforts.

49. *M. Tshering (Bhoutan) prend la présidence.*

50. **M. Kilo-Abi** (Zaïre) rappelle que les participants au Sommet mondial pour le développement social s'étaient engagés à promouvoir un certain nombre d'idéaux, tels que la justice sociale, la tolérance, la non-violence, la non-discrimination, et à encourager une répartition plus équitable des revenus. Toutefois, pour l'heure, le monde souffre de nombreux fléaux, qui menacent de réduire à néant les progrès réalisés dans le domaine du développement social.

51. La bipolarité des relations internationales et des valeurs a ouvert la voie à la mondialisation de l'économie et, pendant qu'une élite restreinte jouit d'une certaine prospérité et que d'autres se lancent dans la course à l'acquisition des richesses, la majorité est condamnée au cycle infernal de l'inflation, des pandémies, de la démographie galopante et des programmes rigoureux d'ajustements structurels.

52. Face à l'émergence d'un « apartheid » technologique mondial, à l'existence d'archipels d'opulence et des zones de dénuement et de misère, il est indispensable d'élaborer une stratégie pour faire de l'économie l'auxiliaire des relations sociales, et non le contraire.

53. La délégation zaïroise salue les initiatives prises par la communauté internationale afin d'allonger l'espérance de vie. Compte tenu du vieillissement d'une grande part de la population mondiale, il serait judicieux de prendre exemple sur les efforts encourageants réalisés par les personnes âgées dans un certain nombre de pays, ainsi que d'accorder une plus large place aux cultures qui vouent un profond respect aux personnes âgées. La délégation zaïroise salue également les diverses initiatives et recommandations

de l'Organisation des Nations Unies portant sur les autres thèmes que comporte le point 105.

54. **Mme Pham Thi Thanh Van** (Viet Nam) déclare que, pour faire face aux ravages causés par 30 années de guerre, son gouvernement a mis en oeuvre une politique globale, dont les trois principales composantes sont : l'évolution vers une économie de marché, la démocratisation de la vie sociale et la promotion de relations amicales avec tous les autres États. Le Viet Nam est conscient de l'interdépendance des progrès économiques et sociaux et de l'importance de la stabilité sociale et politique pour la croissance économique. Même si beaucoup bénéficient de la nouvelle économie de marché, la diminution des services sociaux traditionnels a aggravé la marginalisation des femmes, des enfants, des personnes âgées, des handicapés et des pauvres. Malgré des contraintes financières, le Gouvernement vietnamien a affecté un quart de son budget annuel au développement social.

55. Le Viet Nam est convaincu que les jeunes sont essentiels à la construction du pays, dont ils représentent l'avenir. En conséquence, le Gouvernement a toujours suivi une stratégie à long terme favorisant la santé, l'éducation et la formation des jeunes et garantissant des conditions qui leur permettent de progresser.

56. Au Viet Nam, ce sont essentiellement les enfants qui prennent en charge les personnes âgées. Les mesures gouvernementales ont donc principalement consisté à fournir des services sociaux et de santé et à accroître les retraites.

57. La guerre a laissé près de 5 millions de personnes handicapées au Viet Nam et l'économie de marché a rendu leur intégration dans la société encore plus difficile. Le Gouvernement s'est fixé des objectifs pour améliorer la qualité de leur vie, notamment en protégeant leur droit au travail, à l'éducation et à la formation, et il espère susciter une aide charitable à leur égard.

58. Le Gouvernement vietnamien estime que la famille est l'unité de base de la société et un facteur stratégique de développement. Des politiques démographiques de planification familiale sont nécessaires pour atteindre l'objectif d'une famille vietnamienne moderne, aisée et heureuse.

59. Même si chaque pays est responsable au premier chef du développement social, il s'agit cependant d'un problème mondial qui exige une coopération internationale étroite; la délégation vietnamienne est fermement convaincue que les pays donateurs devraient affecter au moins 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement, dont une partie serait allouée aux services sociaux de base, et que les pays bénéficiaires devraient garantir qu'une part proportionnelle de leur budget national serait affectée à cette même fin.

60. **Mme Wahbi** (Soudan) déclare que, pour le Soudan, la famille constitue le noyau de la société. Le Soudan soutient et favorise le mariage, qui est le cadre le mieux adapté à la famille. Le Soudan a célébré l'Année internationale de la famille en 1994 en créant un Conseil national de planification sociale et en organisation un atelier extrêmement fructueux sur les composantes économiques et humanitaires de la famille soudanaise. Convaincu que la famille productive constitue la solution au problème de la misère dans le monde, le Soudan a pris diverses mesures pour encourager ce type de famille.

61. Un comité a été créé afin d'élaborer des politiques en faveur des orphelins et des veuves et de fournir un soutien à ce groupe de population. Un plan global garantit les droits de tous les enfants, y compris aux soins de santé. On espère pouvoir vacciner tous les enfants d'ici à l'an 2000; à l'heure actuelle, le pourcentage de vaccinés dépasse 85 %. L'enseignement de base, déjà obligatoire, devrait être accessible à tous les enfants d'ici à la fin du siècle. Le Gouvernement soudanais a également mis en oeuvre une politique nationale de logement afin de fournir des habitations appropriées à tous, et il a fait distribuer des vêtements aux plus démunis.

62. La femme occupe une place vitale au sein de la famille et de la société et le Soudan lui a accordé une attention toute particulière. Les femmes représentent plus de 50 % des employés de la fonction publique et 60 % des étudiants de l'enseignement supérieur et elles occupent également des postes administratifs et judiciaires importants.

63. Les jeunes ont une place essentielle dans les efforts de développement et l'ouverture de nouvelles universités régionales ainsi que de centres de formation professionnelle a permis d'accroître considérablement leurs possibilités d'accès à l'éducation. Le soutien

accordé par le Gouvernement à l'emploi des jeunes a permis d'accroître les débouchés qui leur étaient offerts. Des efforts énergiques sont entrepris pour éliminer l'analphabétisme.

64. Les personnes handicapées doivent être intégrées aussi complètement que possible dans la société. Au Soudan, elles jouissent de tous leurs droits sans discrimination. Dans la mesure du possible, et compte tenu des contraintes, le Gouvernement leur fournit éducation et formation pour les rendre indépendants, et a créé un centre de réadaptation fonctionnelle. Par ailleurs, les personnes âgées ne constituent pas un problème au Soudan puisqu'elles bénéficient d'un respect particulier et qu'elles sont prises en charge par leurs familles.

65. Pour atteindre l'objectif du développement social, il est essentiel d'éliminer la pauvreté, de réaffirmer l'importance des valeurs morales et de faire disparaître toutes les injustices sociales et distinctions fondées sur la religion, la race ou la culture.

La séance est levée à 18 heures.